

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 9 septembre 2019 à 19h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville

**PRÉSENTS :**

M.	Marc Richard	Maire
M.	Éric Friolet, conseiller	district # 1
M.	Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme	Éliane Champigny conseillère	district # 3
M.	Tony Côté, conseiller	district # 4
M.	Dave Simard, conseiller	district # 5
M.	Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

**ÉGALEMENT PRÉSENT:**

M. Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier

**1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum**

À 19h00, le maire, Monsieur Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**2. ADMINISTRATION**

**2.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**6227-2019**

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour tout en ajoutant les points suivants :

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

**9.A** Travaux relatifs à la fourniture et l'installation d'équipements pour la réduction de rejets de phosphore - Directive de changement No DC-03

**9.B.** Motion de félicitations - Doriane Larouche

**ORDRE DU JOUR**

**1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum**

**2. Administration**

**2.A.** Lecture et acceptation de l'ordre du jour

**2.B.** Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 19 août 2019

**2.C.** Adoption du procès-verbal de la séance du 19 août 2019

**2.D.** Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance régulière du 19 août 2019

**2.E.** Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement 520-2019

**2.F.** Remise de la trousse des nouveaux arrivants

**3. Résolutions**

- 3.A. Fourniture d'abrasif d'hiver 2019-2020
- 3.B. Véloroute des bleuets - Protocole d'entente pour la commercialisation saison 2019
- 3.C. Véloroute des bleuets - Protocole d'entente pour l'entretien du réseau associé Horst de Kénogami saison 2019
- 3.D. Fonds carrières et sablières 2020 - Règlement d'emprunt # 468-2015
- 3.E. Offre de services pour le calcul de volume de matériel prélevé dans les carrières et sablières
- 3.F. Achat d'une camionnette pour le service des travaux publics
- 3.G. Démission au poste d'inspectrice adjointe en bâtiment et environnement
- 3.H. Travaux dans le cadre du programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 - Acceptation de la soumission pour la mise à niveau du système de traitement des eaux usées
- 3.I. Travaux dans le cadre du programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 - Acceptation de la soumission pour la modernisation du système d'eau potable
- 3.J. Travaux dans le cadre du programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 - Acceptation de la soumission pour les travaux d'approvisionnement en eau de la station d'épuration des eaux usées
- 3.K. Résolution pour l'embauche d'un brigadier scolaire
- 3.L. Adjudication du contrat pour l'achat d'un camion de déneigement neuf
- 3.M. Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
- 3.N. Projet de sollicitation routière sur le territoire de la Municipalité - Demande d'autorisation
- 3.O. Charte régionale des saines habitudes de vie - Adoption
- 3.P. Travaux publics - Contrat d'asphaltage suite à des travaux d'entretien
- 3.Q. Travaux relatifs à la fourniture et l'installation d'équipements pour la réduction de rejets de phosphore - Paiement du décompte progressif # 1
- 3.R. Motion de félicitations pour la participation au championnat d'équitation Western du Québec
- 3.S. Travaux relatifs à la fourniture et l'installation d'équipements pour la réduction de rejets de phosphore - Directive de changement no DC-01
- 3.T. Travaux relatifs à la fourniture et l'installation d'équipement pour la réduction de rejets de phosphore - Directive de changement no DC-04
- 3.U. Implantation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques - Autorisation à aller en appel d'offres

4. Correspondance
  - 4.A. Remerciements
    - 4.A.1. Optimiste international
    - 4.A.2. Le Grand Tour Desjardins 2019
5. Loisirs et culture
  - 5.A. Camp de jour -Vérification des antécédents judiciaires
  - 5.B. Embellissement - Amélioration des aménagements paysagers
  - 5.C. Association Québécoise des loisirs municipaux - Inscription au congrès
  - 5.D. Camping municipal - Appui à la Fiesta 2019
6. Urbanisme
  - 6.A. Achat de végétaux pour l'aménagement d'une bande riveraine
  - 6.B. Camping municipal - Location d'espaces d'entreposage des véhicules récréatifs
  - 6.C. Demande de dérogation mineure - 158, rue Turgeon
  - 6.D. Réfection de la rampe de mise à l'eau au Camping municipal - Mandat à Environnement CA
7. Dons - Subventions - Invitations
  - 7.A. Club Éperlan - Demande de gratuité de la salle Amithèque
  - 7.B. Alliance Forêt boréale - Invitation à une conférence
  - 7.C. École Curé-Hébert - Demande de gratuité de la salle Multifonctionnelle
  - 7.D. Scierie Lachance 2015 et Technologie forestière R.C.R.F. inc. - Invitation au 125<sup>ième</sup> anniversaire
  - 7.E. Nourri-Source - Demande de gratuité de la salle Multifonctionnelle
8. Rapport des comités
9. Affaires nouvelles
10. Liste des comptes
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

2.B. EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

6228-2019

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 19 août 2019.

2.C. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019

6229-2019

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal de la séance régulière du 19 août 2019, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

**2.D. RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 2019**

Aucun commentaire soulevé.

**2.E. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT 520-2019**

Règlement 520-2019 décrétant un emprunt de 2 006 751 \$ pour la construction d'une caserne incendie.

Les élus acceptent, à l'unanimité, le dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement au règlement 520-2019.

**2.F. REMISE DE LA TROUSSE DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

Il y a remise de la trousse des nouveaux arrivants. Monsieur Éric Friolet représente la Corporation de développement.

**3. RÉSOLUTIONS**

**3.A. FOURNITURE D'ABRASIF D'HIVER 2019-2020**

CONSIDÉRANT les prix soumis par l'entreprise Sel Warwick inc. pour l'achat de sel à déglacage pour la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT le coût de 104 \$ la tonne métrique livrée à Hébertville proposé par Sel Warwick;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des travaux publics quant à la quantité et la qualité de l'abrasif épandu à l'hiver 2018-2019;

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat d'approximativement 170 tonnes de sel à déglacage pour la saison 2019-2020 chez Sel Warwick inc., selon l'offre de prix # 048832, au coût de 104 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables. La surcharge de carburant est incluse et le tout sera livré à Hébertville.

**3.B. VÉLOROUTE DES BLEUETS - PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA COMMERCIALISATION SAISON 2019**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est associée à la «Véloroute des bleuets» par le «Horst de Kénogami»;

6231-2019

CONSIDÉRANT le renouvellement du protocole d'entente associé au «Horst de Kénogami» concernant la commercialisation;

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater le Maire et la direction générale à signer pour et au nom de la municipalité d'Hébertville les documents permettant le renouvellement du protocole - Réseau associé «Horst de Kénogami» pour la commercialisation saison 2019.

**3.C. VÉLOROUTE DES BLEUETS - PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ASSOCIÉ HORST DE KÉNOGAMI SAISON 2019**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est associée à la «Véloroute des bleuets» par le «Horst de Kénogami»;

CONSIDÉRANT le renouvellement du protocole d'entente associé au «Horst de Kénogami» concernant l'entretien;

6232-2019

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater le Maire et la direction générale à signer pour et au nom de la municipalité d'Hébertville les documents permettant le renouvellement du protocole - Réseau associé «Horst de Kénogami» pour l'entretien saison 2019.

**3.D. FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES 2020 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 468-2015**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du rang St-Isidore réalisés en 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) stipule qu'une municipalité dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doit constituer un fonds réservé à la réfection de ses voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE suivant le paragraphe 1 du deuxième alinéa de la disposition 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), les sommes versées audit fonds doivent être utilisées strictement à la réfection ou à l'entretien de tout ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances visées par l'article 78.2 de ladite loi;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville désire également adopter une résolution à tous les ans, en septembre avant le budget de l'année suivante, dans laquelle il affectera à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement tout ou partie des sommes que la municipalité aura accumulées au Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de ses voies publiques;

6233-2019

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desagagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De prévoir au budget 2020 le remboursement en capital plus intérêts pour satisfaire aux exigences prévues au règlement 468-2015 à même le fonds carrières et sablières.

### **3.E. OFFRE DE SERVICES POUR LE CALCUL DE VOLUME DE MATÉRIEL PRÉLEVÉ DANS LES CARRIÈRES ET SABLIERES**

CONSIDÉRANT le règlement 392-2008 ayant pour objet la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT la perception du droit payable par les exploitants sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la vérification de l'exactitude de la déclaration desdits droits perçus;

6234-2019

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desagagnés, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer le contrat pour le relevé des calculs de volume de matériel prélevé dans les carrières et sablières de « 2526-0100 Québec Inc. (Terrassement Jocelyn Fortin) », « Gravier Donckin Simard & fils inc. » et Sablière Léopold Simard pour les années 2016 à 2019 à Girard Tremblay Gilbert Arpenteurs-géomètres pour un montant 15 500 \$ plus les taxes applicables.

Le coût sera défrayé à même le fonds Carrières et sablières.

### **3.F. ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition est prévue au Programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est essentiel au bon fonctionnement du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité des travaux publics;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

6235-2019

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission # 9656-13510 déposée par le concessionnaire Duchesne Auto Ltée au montant de 48 073,35 \$ taxes incluses pour la fourniture d'une camionnette neuve Chevrolet 1 500 Silverado 2019. Les coûts seront défrayés à même le surplus accumulé non-affecté.

D'autoriser également le Maire et la direction générale à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

### 3.G. DÉMISSION AU POSTE D'INSPECTRICE ADJOINTE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Le Conseil municipal accuse réception de la démission de madame Sarah Harvey à titre d'inspectrice adjointe en bâtiment et environnement;

6236-2019

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la démission de madame Sarah Harvey à titre d'inspectrice adjointe en bâtiment et environnement du 26 août 2019 et de procéder à l'affichage interne et externe du poste afin de combler l'emploi vacant.

### 3.H. TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014- 2018 - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT la résolution 6200-2019 relative à l'autorisation à procéder aux appels d'offres pour les travaux ou dépenses approuvés dans le cadre du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre aux normes et à niveau les équipements d'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité des travaux publics;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

6237-2019

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission #2124-OSV001R1 déposée par DC Com Électricité Contrôle au montant de 91 894,92 \$ taxes incluses pour la conception, la fabrication et les travaux pour le remplacement du système de contrôle et de gestion des pompes d'eaux usées des stations principales PP1, PP2 et PP3. Cette acquisition sera défrayée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

### 3.I. TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014- 2018 - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA MODERNISATION DU SYSTÈME D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la résolution 6200-2019 relative à l'autorisation à procéder aux appels d'offres pour les travaux ou dépenses approuvés dans le cadre du

Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre aux normes et à niveau les équipements de traitement de l'eau potable;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

6238-2019

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission #2124-OSV002 déposée par DC Com Électricité Contrôle au montant de 54 856,87 \$ taxes incluses pour la conception et la fabrication d'un système de traitement par hypochlorite de sodium pour l'eau potable. Cette acquisition sera défrayée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**3.J. TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LES TRAVAUX D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT** la résolution 6200-2019 relative à l'autorisation à procéder aux appels d'offres pour les travaux ou dépenses approuvés dans le cadre du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

6239-2019

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission déposée par Puisatiers de Delisle au montant de 22 998,22 \$ taxes incluses pour le forage d'une conduite d'eau menant à la station d'épuration des eaux usées de la Municipalité.

Ces travaux seront défrayés à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**3.K. RÉOLUTION POUR L'EMBAUCHE D'UN BRIGADIER SCOLAIRE**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**3.L. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT NEUF**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public pour l'achat d'un camion de déneigement neuf et s'étant terminé le lundi 26 août 2019 à 11h00;

**CONSIDÉRANT** les trois (3) soumissions déposées à la Municipalité et pour lesquelles un rapport d'analyse des soumissions a été préparé;

**CONSIDÉRANT QUE** la plus basse soumission conforme reçue est celle de Camions Avantage;

6240-2019

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De retenir la soumission de Camions Avantage pour l'achat d'un camion de déneigement neuf de marque Western Star 4700 SF, selon les termes et conditions de l'offre et totalisant un montant de 328 287 \$ taxes incluses.

D'autoriser le Maire et la direction générale à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

L'achat du camion sera financé à 50 % par le surplus accumulé non affecté de la Municipalité ainsi qu'à 50 % par le fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans.

**3.M. SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE ET AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**3.N. PROJET DE SOLLICITATION ROUTIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ - DEMANDE D'AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de l'Hôte Dieu d'Alma souhaite tenir une activité de sollicitation routière en simultané pour l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, le jeudi 24 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme a besoin de l'autorisation de la Municipalité pour effectuer cette activité sur son territoire;

6241-2019

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la tenue de l'activité de sollicitation routière sur le territoire de la municipalité d'Hébertville qui se tiendra le jeudi 24 octobre 2019.

**3.O. CHARTE RÉGIONALE DES SAINES HABITUDES DE VIE - ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la TIR-SHV du Saguenay-Lac-Saint-Jean est constituée d'organismes et de partenaires gouvernementaux, engagés autour des saines habitudes de vie;

**ATTENDU QUE** la TIR-SHV du Saguenay-Lac-Saint-Jean entend sensibiliser et mobiliser les

organisations du territoire autour d'une charte de principes définissant les valeurs porteuses du développement des jeunes et rappelant le rôle de chacun quant à la mise en place de milieux de vie favorables à l'acquisition de saines habitudes de vie de la population;

**ATTENDU QUE** l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population sont des enjeux qui interpellent directement les milieux de vie, fréquentés par les citoyens;

**ATTENDU QUE** les citoyens ont droit à une équité dans l'offre de service en accord avec leurs différences et leurs besoins;

**ATTENDU QUE** la famille est un acteur incontournable au sein des mobilisations locales pour créer des milieux de vie sains et actifs;

**ATTENDU QU'**un équilibre entre les besoins individuels et collectifs doit être visé pour faciliter le bien commun de tous;

**ATTENDU QUE** les citoyennes et citoyens élus et partenaires ont une responsabilité commune de favoriser ensemble la qualité de vie de la population;

**ATTENDU QUE** la mise en place d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation, incluant l'allaitement maternel, accessible pour tous, représente une solution concrète pour améliorer la qualité de vie de la population;

**ATTENDU QUE** des environnements physiques, politiques, économiques et socioculturels enrichis et sécuritaires favorisent l'épanouissement des citoyens;

**ATTENDU QUE** les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, notamment par leurs compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, de culture, de loisirs, d'activités communautaires et de parcs, de transports et de voirie, de sécurité publique et d'environnement;

**ATTENDU QUE** les communautés et les organisations s'engagent à agir ensemble, avec la TIR-SHV du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour les saines habitudes de vie;

6242-2019

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité d'Hébertville adhère à la Charte régionale des saines habitudes de vie, et autorise le Maire et le directeur général de la Municipalité à signer ladite Charte.

**3.P. TRAVAUX PUBLICS - CONTRAT D'ASPHALTAGE SUITE À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN**

**CONSIDÉRANT** le règlement 506-2018 décrétant des travaux d'entretien dans le cours d'eau nommé « Décharge du Lac en Cœur »;

6243-2019

CONSIDÉRANT les travaux correctifs d'une portion du chemin du Vallon et ce, afin de rendre efficaces les opérations de déneigement et de sablage de cette portion de rue;

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder un contrat de pavage au coût de 13 300 \$ plus les taxes à Asphalte Ultra, sur la rue Turgeon et le chemin du Vallon selon la soumission datée du 9 septembre 2019. Les coûts des travaux seront défrayés à même le fonds Carrières et sablières.

**3.O. TRAVAUX RELATIFS À LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS POUR LA RÉDUCTION DE REJETS DE PHOSPHORE - PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #1**

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Construction Bon-Air portant le numéro C06524054;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 6110-2019 accordant le contrat pour les travaux relatifs à la fourniture et l'installation d'équipements pour la réduction de rejets de phosphore ont été effectués à la satisfaction de l'ingénieur de Norda Stelo et responsable de la surveillance du chantier;

6244-2019

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les travaux effectués et d'autoriser le paiement du décompte progressif #1 au montant de 18 376,27 \$ à l'entrepreneur Construction Bon-Air moins la retenue de 10 % (1 837,63 \$) soit un paiement de 19 015,30 \$ taxes incluses.

**3.R. MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT D'ÉQUITATION WESTERN DU QUÉBEC**

Les membres du Conseil municipal félicitent toute l'équipe des cavaliers du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui ont participé au 44<sup>ième</sup> Championnat d'équitation western du Québec.

Deux cavalières d'Hébertville, soit Marie-Michèle Fortin et Hélène Tremblay, se sont distinguées lors du Championnat en remportant une médaille dans leur catégorie respective.

**3.S. TRAVAUX RELATIFS À LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS POUR LA RÉDUCTION DE REJETS DE PHOSPHORE - DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO DC-01**

CONSIDÉRANT la résolution 6110-2019 accordant le contrat pour les travaux relatifs à la fourniture et l'installation d'équipements pour la réduction de rejets de phosphore à l'entreprise Construction Bon-Air inc. au montant de 262 599,45 \$ taxes incluses;

6245-2019

**CONSIDÉRANT QUE** la directive de changement DC-01 a été émise et approuvée par le représentant de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville autorise et ratifie la directive de changement DC-01 et portant sur la fourniture et l'installation d'équipements au coût de 21 571,35 \$ taxes incluses.

Que le coût de cette modification soit défrayé à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**3.T. TRAVAUX RELATIFS À LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS POUR LA RÉDUCTION DE REJETS DE PHOSPHORE - DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO DC-04**

**CONSIDÉRANT** la résolution 6110-2019 accordant le contrat pour les travaux relatifs à la fourniture et l'installation d'équipements pour la réduction de rejets de phosphore à l'entreprise Construction Bon-Air inc. au montant de 262 599,45 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** la directive de changement DC-04 a été émise et approuvée par le représentant de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville autorise et ratifie la directive de changement DC-04 et portant sur la fourniture et l'installation d'équipements au coût de 633,78 \$ taxes incluses.

Que le coût de cette modification soit défrayé à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**3.U. IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE RAPIDE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES - AUTORISATION À ALLER EN APPEL D'OFFRES**

**CONSIDÉRANT** la résolution 6203-2019 concernant l'intention de la municipalité d'Hébertville d'implanter une borne de recharge rapide pour véhicules électriques sur le numéro de lot 4 684 253;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est maître d'œuvre des travaux d'aménagement de la borne;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports rembourse un montant correspondant à 50 % des coûts reliés à l'implantation de la borne de recharge rapide, jusqu'à concurrence de 34 500 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec rembourse le montant restant du coût lié à l'achat de la borne de recharge rapide et à son installation;

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

6246-2019

6247-2019

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder aux appels d'offres pour les travaux ou dépenses relatives à l'implantation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques sur le numéro de lot 4 684 253.

Les coûts seront remboursés conjointement par le Ministère des Transports et par Hydro-Québec tel que spécifié dans le protocole d'entente à cet effet.

#### 4. CORRESPONDANCE

##### 4.A. REMERCIEMENTS

###### 4.A.1. OPTIMISTE INTERNATIONAL

L'organisme remercie la Municipalité pour l'aide financière 2019.

###### 4.A.2. LE GRAND TOUR DESJARDINS 2019

L'organisme remercie la Municipalité de sa collaboration lors du Grand Tour Desjardins 2019.

#### 5. LOISIRS ET CULTURE

##### 5.A. CAMP DE JOUR - VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

CONSIDÉRANT les recommandations de l'Association Québécoise des loisirs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le devoir de vérifier les antécédents judiciaires des employés et bénévoles qui interviennent auprès des personnes vulnérables;

6248-2019

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser Mme Lucie Lavoie, responsable des loisirs, à signer une entente avec la Sûreté du Québec de la MRC de Lac-St-Jean-Est afin que les bénévoles et/ou les employés impliqués puissent obtenir une attestation de vérification de casier et d'antécédents judiciaires en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables.

##### 5.B. EMBALLISSEMENT - AMÉLIORATION DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

CONSIDÉRANT les recommandations issues de l'évaluation des aménagements paysagers, effectuée par les Serres Dame-Nature en 2016;

CONSIDÉRANT QUE les aménagements dans la pente en arrière de l'école Curé-Hébert appartiennent à la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de services des Serres Dame-Nature de 1 414,20 \$ plus taxes pour modifier les aménagements et ainsi diminuer le temps d'entretien;

6249-2019

CONSIDÉRANT QUE les sommes disponibles au budget 2019;

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'offre de services des Serres Dame-Nature de 1 414,20 \$ plus taxes pour modifier les aménagements situés dans la pente en arrière de l'école Curé-Hébert.

#### 5.C. ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES LOISIRS MUNICIPAUX - INSCRIPTION AU CONGRÈS

CONSIDÉRANT QUE du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 2019 se tiendra, à Laval, le congrès annuel de l'Association Québécoise des Loisirs Municipaux;

6250-2019

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la technicienne en loisir, madame Lucie Lavoie, à participer à ce congrès pour la somme de 500 \$ plus taxes et d'en défrayer les frais afférents.

#### 5.D. CAMPING MUNICIPAL - APPUI À LA FIESTA 2019

CONSIDÉRANT QUE les 16, 17 et 18 août 2019 a eu lieu la sixième édition de la Fiesta;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre de la Commission des loisirs du 4 septembre 2019, le comité a recommandé pour la Fiesta 2019, l'octroi d'une aide financière de 500 \$ et autorisé un couvre-feu à 1h du matin;

CONSIDÉRANT QUE les surplus dégagés avec l'organisation de cet événement serviront à améliorer et bonifier l'offre de services du camping;

6251-2019

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les recommandations de la Commission des loisirs et d'octroyer une aide financière de 500 \$ à la Fiesta Estivale 2019.

### 6. URBANISME

#### 6.A. ACHAT DE VÉGÉTAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE BANDE RIVERAINE

CONSIDÉRANT la tornade qui s'est abattue sur le territoire d'Hébertville en juin 2017;

CONSIDÉRANT la pluie diluvienne d'août 2018 ayant inondé certains secteurs localisés en majorité dans le secteur du Mont Lac Vert et ayant créé de l'érosion sur les berges des cours d'eau et que des travaux d'urgence ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite revégétaliser les secteurs touchés par les sinistres afin d'apporter une protection contre l'érosion;

6252-2019

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires;

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat de végétaux pour revégétaliser les secteurs touchés par les sinistres pour un montant de 5 000 \$.

**6.B. CAMPING MUNICIPAL - LOCATION D'ESPACES D'ENTREPOSAGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS**

CONSIDÉRANT QUE des propriétés à Hébertville entreposaient plus d'un véhicule de camping;

CONSIDÉRANT QUE des avis ont été envoyés aux propriétaires en 2015-2016 afin de les informer que cette pratique contrevenait à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens de la Municipalité devront trouver un nouvel emplacement pour entreposer leur véhicule récréatif;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'un camping et que celui-ci a 21 terrains journaliers disponibles entre le 30 septembre et le 15 mai de chaque année;

6253-2019

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'entreposage de véhicules récréatifs au camping municipal entre le 30 septembre et le 15 mai de chaque année aux conditions suivantes :

- Le propriétaire du véhicule récréatif doit être un résident d'Hébertville en nous fournissant une copie de son permis de conduire;
- Le propriétaire doit fournir une preuve que le véhicule récréatif est assuré ainsi qu'une copie de l'immatriculation de celui-ci;
- Les bombonnes de propane ainsi que la batterie des véhicules doivent avoir été enlevées lors du remisage;
- Les frais d'entreposage de 86,70 \$ plus taxes soient payés.

**6.C. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 158 RUE TURGEON**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a jamais obtenu de permis de construction pour l'abri à bois;

CONSIDÉRANT QU'UNE dérogation mineure ne peut être accordée pour des travaux n'ayant pas fait l'objet d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale des bâtiments accessoires respecterait le règlement de zonage si on ne tient pas compte de la superficie de l'abri à bois;

6254-2019

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au propriétaire;

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De refuser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 158, rue Turgeon à Hébertville. La dérogation mineure visait à régulariser la superficie totale des bâtiments accessoires à 77,39m<sup>2</sup>, alors que la norme est établie à 68,6m<sup>2</sup>.

Toutefois, la demande de dérogation mineure concernant la distance entre les fils électriques et le garage sera autorisée si une attestation de conformité ou de tolérance est délivrée par Hydro-Québec.

**6.D. RÉFECTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU AU CAMPING MUNICIPAL - MANDAT ENVIRONNEMENT CA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est propriétaire du terrain 4 685 644 du Cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut procéder à la réfection de la rampe de mise à l'eau du Lac Vert situé au camping municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** caractérisation écologique doit être produite selon les exigences nécessaires au dépôt d'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement et de l'article 128.7 de la Loi sur la mise en valeur de la faune;

6255-2019

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer un mandat à Environnement CA pour réaliser une caractérisation écologique pour la réfection de la rampe de mise à l'eau au camping municipal pour un montant de 6 700 \$ plus taxes.

6256-2019

**7. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS**

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales :

**7.A. CLUB ÉPERLAN - DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE AMITHÈQUE**

L'organisme demande la gratuité de la salle Amithèque pour un souper qui se tiendra le samedi 16 novembre 2019. La gratuité est octroyée.

**7.B. ALLIANCE FORÊT BORÉALE - INVITATION À UNE CONFÉRENCE**

L'organisme invite la Municipalité à une conférence qui se tiendra le mercredi 25 septembre 2019. Aucun membre du Conseil n'est disponible.

**7.C. ÉCOLE CURÉ-HÉBERT - DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE**

L'école Curé-Hébert demande la gratuité de la salle Multifonctionnelle pour une réunion qui avait lieu le vendredi 30 août 2019. La gratuité est octroyée.

**7.D. SCIERIE LACHANCE 2015 ET TECHNOLOGIE FORESTIÈRE R.C.R.F.INC. - INVITATION AU 125<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE**

La Scierie Lachance 2015 et Technologie forestière R.C.R.F. inc. invitent la Municipalité à un souper-bénéfice qui se tiendra le vendredi 25 octobre à l'Hôtel Universel d'Alma, au profit de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean. L'achat de deux billets est autorisé au coût de 110 \$ chacun.

**7.E. NOURRI-SOURCE - DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE**

L'organisme demande la gratuité de la salle Multifonctionnelle pour une rencontre qui se tiendra le 6 novembre 2019. La gratuité est octroyée.

**8. RAPPORT DES COMITÉS**

**LE CONSEILLER M. ÉRIC FRIOLET**

Le conseiller M. Éric Friolet informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Réunion plénière du Conseil
- Rencontre Fleurons du Québec

**LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL**

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité des travaux publics
- Réunion plénière du Conseil

**LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY**

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité des travaux publics
- Réunion plénière du Conseil
- Conseil d'administration de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Comité des finances

**LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ**

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes:

- Réunion plénière du Mont Lac-Vert
- Commission des loisirs

**LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD**

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Réunion plénière du Conseil

- Comité des finances
- Commission des loisirs

#### LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Ouverture des soumissions de l'appel d'offres du camion de déneigement
- Comité des travaux publics
- Havre Curé-Hébert
- Analyse des soumissions du camion de déneigement
- Réunion plénière du Conseil

#### LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Rencontre avec Monsieur Dominic Dufour du Ministère des affaires municipales et de l'habitation et le maire du Métabetchouan pour le projet de regroupement de services
- Différentes rencontres au bureau du maire
- Réunion plénière de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion plénière du Conseil
- Séance régulière du Conseil
- Comité Fonds de développement des territoires
- Conseil d'administration de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Comité de sélection de la CIDAL pour le poste de coordonnateur du service aux entreprises

### 9. AFFAIRES NOUVELLES

#### 9.A. TRAVAUX RELATIFS À LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS POUR LA RÉDUCTION DE REJETS DE PHOSPHORE - DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO DC-03

CONSIDÉRANT la résolution 6110-2019 accordant le contrat pour les travaux relatifs à la fourniture et l'installation d'équipements pour la réduction de rejets de phosphore à l'entreprise Construction Bon-Air inc. au montant de 262 599,45 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la directive de changement DC-03 a été émise et approuvée par le représentant de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville autorise et ratifie la directive de changement DC-03 et portant sur la fourniture et l'installation d'équipements au coût de 815,93 \$ taxes incluses.

Que le coût de cette modification soit défrayé à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

#### **9.B. MOTION DE FÉLICITATIONS - Mlle DORIANE LAROUCHE**

Les membres du Conseil félicitent la cavalière Mlle Doriane Larouche, finaliste lors du « winning round » - junior amateur du concours hippique de Lévis qui avait lieu aux Écuries de la Chaudière de Breakeyville le 8 septembre dernier.

Après un parcours sans faute, Doriane a terminé 3<sup>ième</sup> au classement dans le Winning round ».

#### **10. LISTE DES COMPTES**

##### **10.A. LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

6258-2019

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 244 411,09 \$.

##### **10.B. LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT**

6259-2019

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 45 987,81 \$.

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets abordés lors de la période de questions sont :

- Appel d'offres pour le développement résidentiel - Demande d'informations
- Résultat du post-mortem concernant le projet de fusion des fournitures de services entre Hébertville et Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- Borne électrique - Précisions
- La date de parution des informations concernant le Mont Lac-Vert
- Demande pour l'installation d'affiches pour les malentendants dans le secteur de l'école Saint-Joseph

#### **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 20h00.

---

MARC RICHARD  
MAIRE

---

SYLVAIN PRIVÉ  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER